

**RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ICCAT VISANT À AMENDER LA
RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR LES LIMITES DE CAPTURE DU GERMON DE
L'ATLANTIQUE NORD POUR LA PÉRIODE 2004 – 2006**

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture du germon de l'Atlantique nord pour la période 2004 – 2006* [Rec. 03-06] de 2003 sont prolongées jusqu'en 2007.
2. Toute sous-consommation ou surconsommation du quota/limite de capture annuelle du germon du nord pourra être ajoutée au ou devra être déduite du quota/limite de capture de la façon suivante:

<i>Année de capture</i>	<i>Année d'ajustement</i>
2007	2009 et/ou 2010

Toutefois, la sous-consommation maximale qu'une Partie pourra reporter au cours d'une année donnée ne devra pas dépasser 50% de son quota de capture initial.